



Charte Handicap KLI CONSULTING



Charte Handicap de KLI CONSULTING

Pourquoi cette Charte ? Dans le cadre réglementaire établi par la loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap », qui vise à garantir l'accessibilité généralisée des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun, il est essentiel pour notre organisme de formation de s'adapter. Cette adaptation comprend la mise en œuvre d'un accueil flexible, une durée de formation ajustée, des modalités de validation adaptées et des supports pédagogiques spécifiques. En cohérence avec nos valeurs, cette charte vise à assurer un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap, notamment en facilitant l'accès à la formation, en tenant compte des besoins spécifiques, en offrant une écoute attentive et en orientant vers des solutions adaptées.

Notre politique handicap et nos engagements généraux

Notre politique Handicap met l'accent sur l'accueil personnalisé des situations individuelles. Nous nous engageons à :

Accueillir et Écouter : Accueillir sans discrimination les personnes en situation de handicap, en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Annoncer l'accessibilité : Communiquer clairement sur l'accessibilité de nos formations dans nos programmes.

Adapter notre approche : Adapter notre méthodologie d'intervention lorsque cela est possible.

Sensibiliser : Sensibiliser notre équipe pédagogique et administrative aux spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Un réseau partenaire : Nous avons établi un réseau de partenaires, incluant des organisations telles que AGPHIP et PMR France, pour orienter efficacement les personnes handicapées vers des structures adaptées.

Diffusion de la Charte

Cette charte sera mise à disposition sur notre site mais également dans un espace accessible à tous, afin d'informer les stagiaires, le personnel, les clients et les intervenants de nos engagements.

Les missions du référent handicap Veille et Sensibilisation : Identifier et diffuser des

informations sur l'inclusion des

personnes en situation de handicap, et organiser des formations de sensibilisation.

Accompagnement : Accueillir, évaluer et accompagner les besoins spécifiques, en amont, pendant et après le parcours de formation.

Développement de Partenariats : Être une ressource interne sur la thématique du handicap, communiquer sur le rôle du référent, identifier et collaborer avec des partenaires clés, et contribuer à des projets locaux liés au handicap.

Pour optimiser la qualité de notre accompagnement, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous en informer dès la prise de contact, en nous précisant la nature du handicap :

MERINI HASNI : hasni.merini@kliconseil.fr

NB : Le référent handicap participe également à l'élaboration de solutions avec les équipes pédagogiques, pour favoriser la poursuite d'études en cas d'hospitalisation ou d'incapacité pour l'étudiant de se rendre sur son lieu de formation.

Voici quelques unes de nos prises en charge possible, mais un accompagnement personnalisé est également possible avec notre référent handicap :

Personnes malvoyantes : Nous agrandissons la taille de la police dans nos documents pour en faciliter la lecture. Nous pouvons également vous accorder une place devant le formateur afin d'avoir une meilleure visibilité sur le tableau.

Personnes malentendantes : Nous veillons à positionner les personnes malentendantes à l'avant de la salle pour faciliter leur expérience et participation. Nous pouvons également contacter les institutions de la région, pour le handicap afin de financer un appareil auditif.

Mobilité réduite : Pour les personnes à mobilité réduite, nous proposons des formations en distanciel, garantissant ainsi l'accessibilité de nos programmes à tous. Nous avons mis en place des sanitaires accessibles , avec une rampe de soutien.

Sites et organismes partenaires pour les personnes en situation de handicap en France
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) Les MDPH sont des guichets uniques d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils pour les personnes handicapées et leur famille. Chaque département en France dispose d'une MDPH.

- Téléphone : 0 800 11 10 09
- Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

L'Agefiph propose des aides financières et des services pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.agefiph.fr/>

FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le FIPHFP finance des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

- Téléphone : 01 44 10 23 40
- Email : contact@apajh.asso.fr
- Site web : <https://www.fiphfp.fr/>

APF France Handicap (Association des Paralysés de France) L'APF France Handicap est une association nationale qui défend et représente les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

- Téléphone : 01 40 78 69 00
- Email : contact@apf.asso.fr
- Site web : <https://www.apf-francehandicap.org/>

UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis)

L'UNAPEI est la première fédération d'associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

- Téléphone : 01 44 85 50 50 Email :
- contact@unapei.org Site web :
- <https://www.unapei.org/>_____